

Nombre de Délégués :

En exercice.....120
Présents.....61
Votants62

Objet :

**AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DE
CREDITS BUDGETAIRES :
BUDGET SPIC**



N°2/16/12/2017

L'an deux mille dix sept, le seize décembre à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du **Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 13 novembre 2017*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEZENAC : M. Vincent CARVES,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
BOUZIC : M. Pierre MENANT,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,,
DOMME : M. Francis COUSIN,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
LA CHAPELLE AUBAREIL : Mme Agnès DUBOIS, M. Sébastien FRIT,
LES FARGES : M. Philippe CHEYRON,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Philippe DAURY, Mme Jacqueline JOINEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Thierry MARTINAT. Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Corinne BRIDE ROYE, Mme Elisabeth GARCETTE,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUS,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST VINCENT DE COSSE : M. Xavier MARQUEZE,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRIGNAC : M. Ciryil BREAU,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20171216-212-DE
Regu le 20/12/2017

VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER, M. J-Marie CLAES.

Mme Valérie CHIOTTI (*commune de Tamnies*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : M. Joël PARKITNY (*commune d'Archignac*), Mme Sylvie TISSERAND (*commune de Cénac et St Julien*), M. Marcel POIRIER (*commune des Eyzies de Tayac Sireuil*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*commune de Marquay*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*),

Procuration : M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*).

Présents sans voix délibérative : M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*),

.....

Dans le respect de l'article L1612-1 du CGCT relatif aux recouvrements des recettes, à l'engagement et au mandatement des dépenses pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif, et afin d'exécuter les engagements et délibérations prises, le Président demande au Comité Syndical de définir les crédits qui pourront être engagés, liquidés et mandatés, sur le budget du SPIC « Périgord Noir Environnement », préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2018.

Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 13 décembre 2017,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement *dans la limite maximum des montants indiqués ci-dessous* :

- Grosses réparations sur véhicules..... 5 000.00€
- Travaux à la plateforme des boues..... 8 159.30€

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement *dans la limite maximum des montants indiqués ci-dessous* :

- sacs plastiques pour la pré-collecte des déchets..... 4 200.00€
- Bacs à déchets 2018..... 6 300.00€

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget SPIC « Périgord Noir Environnement » sur l'exercice 2017 et, pour la part non consommée en 2017, seront reportés au budget 2018.

- **Autorise** par ailleurs, le Président à engager avant le vote du budget primitif 2018 les autres dépenses d'investissement (non identifiées à ce jour) dans la limite de 25% des dépenses réalisées en 2017.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 16 décembre 2017

Le Président,
Ph. MELOT



AR PREFECTURE

024-252402284-20171216-212-DE
Regu le 20/12/2017